Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_08-DE



**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Arrondissement de LORIENT**

**COMMUNE DE LANESTER**

**Objet de la délibération**
**APPEL D'OFFRES FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANTS AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SIGNER**

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du jeudi 05 novembre 2026

**Nbre d'élus en exercice : 35**

**Nbre d'élus présents : 31**

**Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire**

**Présents :**
**M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO**

**Absents excusés :**
**M. FOSSÉ donne pouvoir à M. LE MAIRE**
**Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme LOPEZ-LE GOFF**
**Mme SORET-CELLE donne pouvoir à Mme KERARON**
**M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC**

**M. JUMEAU est élu secrétaire de séance pour la présente session.**

**Rapport de M. HEMON**

Une consultation pour la fourniture et la livraison de carburants a été lancée suivant une procédure d'appel d'offres ouvert.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP (Bulletin officiel des annonces de marchés publics) et au JOUE (Journal officiel de l'Union européenne) le 7 août 2026.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plateforme MEGALIS le 6 août 2026.

Il s'agit d'un accord-cadre avec minimum et maximum annuel passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_08-DE

Cet accord-cadre est conclu pour un maximum de 36 mois, avec une durée initiale de 12 mois, reconductible deux fois.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

| | Quantités minimales annuelles | Quantités maximales annuelles |
|---|---|---|
| EURO SUPER 95 | 5 000 litres | 25 000 litres |
| GAZOLE | 15 000 litres | 45 000 litres |
| GAZOLE NON ROUTIER | 10 000 litres | 40 000 litres |

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 1er octobre 2026 a attribué le marché comme suit :

| Attributaire | Estimation annuelle suivant les tarifs indiqués au 01/09/26 |
|---|---|
| TOTALENERGIES PROXI NORD OUEST<br>11 ROUTE DE POMPIERRE<br>44100 NANTES | 141 922,02 € |

Les crédits seront inscrits au budget de la ville prévus à cet effet sur les exercices considérés.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 1er octobre 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances, Relations humaines du 26 octobre 2026,

Considérant le besoin de la ville d'assurer l'approvisionnement en carburants des cuves du centre technique municipal ;

Considérant que l'accord-cadre sera exécuté à prix unitaires variables, calculés sur la base des cours de référence, affectés du rabais proposé par le candidat ;

Considérant que l'offre présentée par la société TotalEnergies Proxi Noord Ouest a été jugée comme l'offre économiquement la plus avantageuse par la Commission d'Appel d'Offres ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**Article 1 : ACCEPTE** l'offre de la société TotalEnergies Proxi Nord Ouest pour l'accord-cadre à bons de commande de fourniture et de livraison de carburants.

**Article 2 : AUTORISE** le Maire à signer le marché public correspondant ainsi que tous les actes, avenants et documents nécessaires à l'exécution de ce marché.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★